

n°27

Date de publication
6 septembre 2023

Date d'observation
4 septembre 2023

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- **Colza**

Les parcelles de colza débutent leur cycle dans des conditions globalement chaudes et sèches mais avec un niveau d'humidité très variable d'un secteur à l'autre. Les stades varient de levée à 6 feuilles avec des irrégularités de levée variables selon les situations.

- Grosses altises adultes : premiers signalements, à surveiller pour les parcelles n'ayant pas atteint le stade 3/4 feuilles
- Petites altises : idem grosses altises adultes
- Tenthrede de la rave : un seul signalement. A surveiller tout de même



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



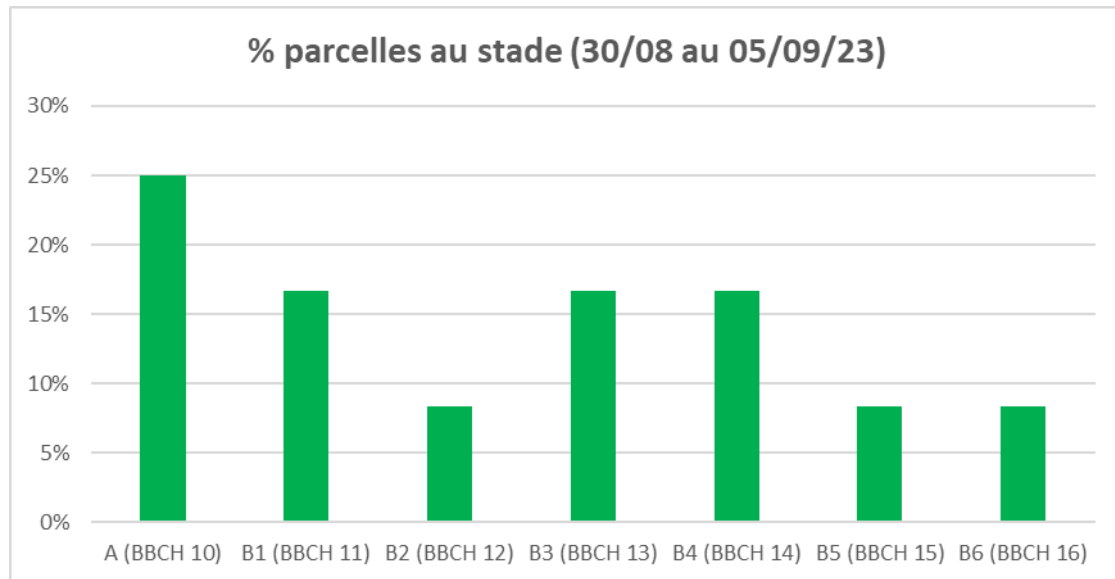


Réseau 2023-2024

Le réseau est à ce jour composé de 12 parcelles qui ont toutes fait l'objet d'une observation cette semaine :

- 7 parcelles dans l'Allier (03)
- 5 parcelles dans le Puy-de-Dôme (63)



Stade des colzas



Selon les dates de semis et les précipitations enregistrées, les stades sont compris entre cotylédons et 6 feuilles. Toutes ces parcelles devraient atteindre le stade 4 feuilles avant l'arrivée massive des grosses altises prévues généralement vers 20/25 septembre dans notre région.

Ravageurs

- **Altises d'hiver et Altises des crucifères**

	Reconnaissance	Période de risque et seuil de risque
<p><u>Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES</u></p>	<p>Gros coléoptère de 3 à 5 mm de long au corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux dorés. Elle est reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle.</p>  <p><i>Grosse altise adulte (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)</i></p>	<p>De la levée au stade 3 feuilles</p> <p>80% de plantes touchées ET 25% de la surface foliaire détruite</p> <p>En cas de levée tardive (après le 1^{er} octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.</p>
<p><u>Altises des crucifères ou petites altises</u></p>	<p>Petit coléoptère noir ou bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes sur chaque élytre). Il mesure 2 à 2.5 mm.</p>  <p><i>Petites altises (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)</i></p>	<p>De la levée au stade 3 feuilles</p> <p>80% de plantes touchées ET 25% de la surface foliaire détruite</p> <p>En cas de levée tardive (après le 1^{er} octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.</p>

Piégeage

Grosses altises adultes ou altises d'hiver :

Sur 12 parcelles observées, 1 parcelle signale des captures en cuvette avec un nombre d'individus moyen de 2 individus. Le stimulus thermique conduisant au déclenchement du vol généralisé n'est pas observé à ce jour (baisse des températures en dessous de 20°C suivi d'une remontée au-dessus de 20°C).

Petites altises ou altises des crucifères :

Sur 12 parcelles observées, 3 parcelles signalent des captures en cuvette avec un nombre d'individus moyen de 16 individus (de 4 à 35 individus)

Observation de dégâts sur plantes :

6 parcelles sur 12 présentent des plantes avec des morsures d'altises. Le taux de plantes touchées sur ces parcelles est en moyenne de 44% (de 1% à 100%).

Sur ces 6 parcelles, la surface foliaire détruite en cœur de parcelle représente moins de 7% de la surface foliaire totale (de 1% à 20%)



Moins de 25 % de la surface touchée



Plus de 25 % de la surface touchée

Code Postal	Commune	05/09/2023				
		Stade	Piégeage PA	Piégeage GA	% plantes touchées	% SF détruite
03320	THIEL SUR ACOLIN	A	0	0	0%	0%
03160	BOURBON L'ARCHAMBAULT	B5	0	0	0%	0%
03240	DEUX-CHAISES	B1	0	0	0%	0%
03500	BAYET	B1	0	0	0%	0%
03320	NEURE	B4	0	0	90%	4%
03320	POUZY-MESANGY	B6	0	0	100%	20%
03390	ST BONNET DE FOUR	B3	0	0	1%	1%
63260	VENSAT	B3	4	0	5%	1%
63310	BAS ET LEZAT	B2	35	0	60%	5%
63360	GERZAT	B4	0	0	50%	10%
63490	SAUXILLANGES	A	0	0	0%	0%
63500	ST BABEL	A	9	2	1%	0%

Analyse du risque :

Les grosses altises semblent pour le moment peu présentes, avec des captures qui restent faibles. On notera tout de même quelques parcelles déjà touchées par des dégâts foliaires significatifs

⇒ Pour les parcelles ayant dépassé le stade 3 feuilles : le risque est **terminé**

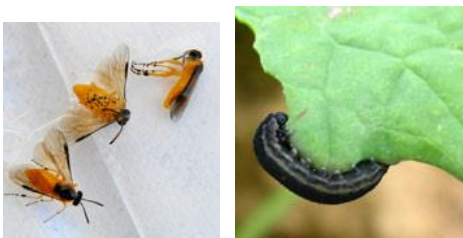
⇒ Pour les parcelles n'ayant pas encore atteint le stade 3 feuilles : on considérera que le risque est **faible à modéré**



Levier agronomique : dans les zones où des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraîne un déplacement des populations de petites altises vers les parcelles nouvellement semées. Il est donc recommandé de maintenir les repousses sur les parcelles à proximité des parcelles de colza.

• Tenthrède de la rave

Reconnaissance



Tenthrède à l'état adulte (gauche) et larvaire (droite) (crédit : Terres Inovia)

La tenthrède est un hyménoptère qui à l'état adulte mesure 7 à 8 mm, présente un corps jaune orangé, à tête noire et aux ailes membraneuses. La larve mesure 20 à 50 mm. Elle est translucide, grisâtre voire verdâtre. Elle prend un aspect noirâtre en fin de développement et devient nuisible pour la culture en dévorant les feuilles.

Période de risque : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

Seuil indicatif de risque : ¼ de la surface foliaire détruite.

Observations

1 parcelle au sein du réseau signale la présence de l'insecte (1 individu). Aucun signalement de dégâts foliaires.

Analyse de risque

Les signalements sont à ce jour très limités mais doivent inciter à une vigilance accrue. Les dégâts de tenthrèdes peuvent évoluer extrêmement vite. Une observation quotidienne est obligatoire dès que l'on constate la présence de larves sur les plantes.

⇒ On considèrera que le risque est faible à l'échelle du réseau.



ANNEXE 2 : Mise en place des pièges

Pièges à limace :

La pose des pièges doit être réalisée avant la levée de la culture. L'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5m les uns des autres. Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible d'ajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Attention, il est vivement déconseillé d'arroser le sol lors de la pose du piège, afin de bien voir la situation du risque telle qu'elle est.

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en «grattant» la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.



Piège à limace. (crédit D. Simmoneau)

Cuvette jaune :

La plupart des insectes ravageurs du colza sont attirés par la couleur jaune. La cuvette jaune doit donc être posée juste au-dessus de la végétation.

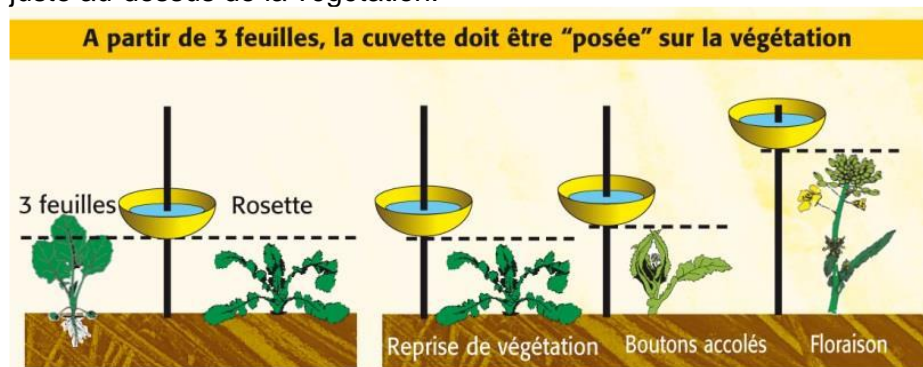


Schéma de la disposition de la cuvette jaune végétation

L'**altise d'hiver** fait exception à cette règle. En effet, il s'agit d'un insecte qui se déplace par des sauts. L'objectif est donc de capturer l'insecte lorsqu'il se déplace en enterrant la cuvette dans le sol. Seule 1-2 cm de rebord doivent dépasser du sol.



Schéma de la disposition de la cuvette jaune pour capturer l'altise d'hiver.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Perrine VAURE (CRA AURA perrine.vaure@aura.chambagri.fr, 06 76 24 46 48)

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office Français de la Biodiversité"

